

» conder dans les entreprises qu'elles formoient
 » au préjudice de la liberté de l'Italie : Que
 » S. M. confidéroit comme une vaine formali-
 » té, la déclaration que faisoit la République,
 » de ne vouloir point rompre avec Elle : Que
 » quiconque agissoit contre ses Alliés, agissoit
 » contre elle-même : Et qu'ainsi elle avoit regardé
 » la République comme son ennemie déclarée,
 » du moment qu'elle avoit conclu son Traité
 » avec les Couronnes de France & d'Espagne. »
 La Reine a depuis ordonné de sequestrer tous
 les biens & effets que les Genoïs possèdent dans
 ses Etats.

A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
 en ITALIE, & en PIEMONTE, depuis le
 mois dernier.*

NULLES déclarations des Ministres Genoïs sur
 la démarche de leur République, n'ont été
 admises comme valables par les Puissances à qui
 elles ont été faites. Et comment en effet concilier
 avec la neutralité de cette République la jon-
 ction de ses troupes à celles des Couronnes qui
 depuis si long-tems avoient résolu de tenter sur
 l'Italie ce qu'elles exécutoient aujourd'hui? Aussi
 le Marquis de Guastaldi à Londres, & le Mar-
 quis de Curlo à Turin, chargés, comme l'Ab-
 bé de Bologne à Vienne, d'exposer les raisons
 qui engageoient leurs Maîtres à prêter des secours
 à l'Espagne & à la France, y ont reçu les mê-
 mes réponses; savoir, « Que quelque étran-
 » ge que fût la démarche à laquelle la Répu-
 » blique de Genes venoit de se porter, Leurs
 » Majestés